

Demande et critères de subvention de préparation aux catastrophes



Détails clés de subventions :

- Les montants attribués pour les subventions disponibles sont de 5 000 \$US et 10 000 \$US.
- Les subventions sont disponibles tout au long de l'année ; les districts peuvent solliciter une subvention tous les trois ans seulement.
- La subvention doit être demandée à l'avance d'une catastrophe
- Les fonds locaux doivent représenter 10% de la subvention demandée
- La priorité sera accordée aux districts victimes de catastrophes naturelles régulières et répétées et à ceux qui nomment des présidents ALERT (ou un poste équivalent).

Idées des projets de service admissibles :

- Participation des Lions à l'intervention d'urgence locale ou à la mise en œuvre de programmes de formation en cas de catastrophe
- Stockage de matériaux essentiels et de fournitures pour les interventions futures
- Assemblage de trousse de catastrophes ou trousse de secours
- Services préalables de soutien aux premiers intervenants, banques alimentaires, installations médicales et abris
- Relations publiques et activités de sensibilisation afin d'encourager le plan de préparation communautaire

Les subventions de préparation aux catastrophes visent à soutenir les districts intéressés à travailler en partenariat avec les autorités locales et d'autres organisations communautaires pour planifier et préparer de futures opérations de secours. L'objectif pour les Lions consiste à identifier les besoins et à déterminer leur rôle dans la communauté longtemps avant une catastrophe. Les Lions sont invités à entreprendre une planification préalable par le biais de la formation et de partenariats avec les services de gestion d'urgence en cas de désastre et d'autres organismes d'aide sociale.

Les Lions maximisent l'investissement des fonds de subvention et ont un impact plus grand dans la communauté lorsqu'ils établissent des partenariats avec les organismes locaux pour identifier les besoins et déterminer leur rôle bien avant que la catastrophe ne se produise.



Pour introduire une demande de subvention pour la préparation aux interventions d'urgence, le gouverneur de district doit présenter une proposition qui renferme les informations suivantes :

- A. Fournir des détails historiques sur l'activité des catastrophes naturelles dans la région, notant la fréquence et la gravité. Inclure l'information sur les précédentes subventions d'urgence de la LCIF attribuées au district.
- B. Décrire la situation actuelle/plan d'urgence existant pour les Lions et d'autres organisations locales dans le district. Décrire la participation des Lions, le cas échéant, dans le cadre de travaux de secours antérieurs dans la région du projet.
- C. Décrire le plan d'action des Lions visant à améliorer la préparation aux catastrophes, y compris une description complète du projet, l'identification de la région du projet, le nombre de bénéficiaires prévus, un budget et un calendrier. Inclure les informations sur les partenaires, la participation des Lions et les plans de publicité.
- D. Expliquer comment ce projet s'inscrit dans l'ensemble des plans de préparation aux catastrophes et de secours dans la communauté.

Critères d'obtention de la subvention :

1. Les districts peuvent solliciter une subvention tous les trois ans. Les clubs individuels ne sont pas éligibles à l'octroi de subventions.
2. Les montants attribués pour les subventions disponibles sont de 5 000 \$US – 10 000 \$US.
3. Le nombre de subventions allouées annuellement pour la préparation aux catastrophes est limité par un financement plafonné à 250 000 \$US pour ce programme.
4. Les subventions peuvent être demandées à tout moment. Toutefois, les subventions sont destinées à soutenir les activités préparatoires et doivent être sollicitées bien à l'avance d'une catastrophe.
5. Les fonds locaux doivent représenter 10% de la subvention demandée.
6. La priorité sera accordée aux districts victimes de catastrophes naturelles régulières et répétées et à ceux qui nomment des présidents de commission ALERT (ou un poste équivalent).
7. Les districts disposent de 6 mois pour utiliser les fonds. Les subventions ne peuvent pas être utilisées pour établir des fonds en réserve et tous les fonds inutilisés après cette période de 6 mois doivent être retournés à la LCIF.
8. Les subventions ne sont pas destinées à soutenir les frais de fonctionnement permanents.
9. Les Lions doivent offrir et participer activement au programme de préparation aux catastrophes; les fonds de la subvention ne peuvent pas être remis à une autre organisation.
10. Les demandes soumises par le district devraient : a) fournir des détails historiques sur les catastrophes naturelles dans la région (précisant la fréquence et la gravité des catastrophes) ; b) expliquer le plan d'urgence actuel/existant pour les Lions et d'autres organisations locales dans le district; c) donner un aperçu du plan d'action des Lions pour soutenir la préparation aux catastrophes, y compris une description complète du projet, du budget et du calendrier, d) inclure les précisions sur les partenaires et l'information sur la participation des Lions, les plans de publicité, et e) décrire comment ce projet s'inscrit dans l'ensemble de la situation locale d'urgence et du plan de préparation aux catastrophes dans la communauté.
11. Les demandes de subvention doivent inclure l'approbation du gouverneur de district et du président de la commission ALERT (ou un poste équivalent).
12. Le Président de la LCIF est l'autorité compétente pour approuver la demande de subvention.

Attestation par le gouverneur de district et le président de la commission ALERT (ou un poste équivalent)

J'atteste par la présente avoir lu et compris les critères de subvention pour la préparation aux catastrophes et je soutiens cette demande de subvention. En ma qualité de gouverneur de district, j'accepte de servir en tant qu'administrateur de la subvention et d'assurer une bonne et efficace gestion de cette subvention conformément aux objectifs approuvés par la LCIF. En tant que président de la commission ALERT (ou un poste équivalent), je suis d'accord pour encourager et soutenir cette activité de planification préalable dans le district. De plus, nous sommes d'accord pour compiler et soumettre un rapport final sur l'utilisation de cette subvention à la LCIF tel que requis.

Date _____

District _____

GOUVERNEUR DE DISTRICT (écrire le nom en lettres capitales) _____

Signature _____

Numéro de téléphone _____ courriel _____

PRÉSIDENT CHARGÉ DU PROGRAMME ALERT (écrire le nom en lettres capitales) _____

Signature _____

Numéro de téléphone _____ courriel _____

Transmission de la demande de subvention

Veuillez transmettre le formulaire dûment rempli et adresser toute question concernant les critères de la subvention et l'admissibilité du projet au Service des programmes humanitaires de la LCIF à LCIFHumanitarianPrograms@lionsclubs.org, ou composer le (630) 203-3819.